

INITIALES DU MAIRE
-----
INITIALES DU DIR. GÉN.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution ou annotation	<p><b>PROVINCE DE QUÉBEC</b> <b>MUNICIPALITÉ DE LYSTER</b></p>
Procès verbal du 20 février 2012	<p>Procès verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster, tenue le 20 février 2012, à 19 h 02, à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour.</p>
	<p>Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Normand Raby, Christian Marcoux, et la conseillère Geneviève Ruel, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.</p>
	<p>Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.</p>
Ordre du jour du 20 février 2012	<p style="text-align: center;"><b>ORDRE DU JOUR</b> <b>Séance extraordinaire du 20 février 2012</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 <i>AVIS DE CONVOCATION</i></li> <li>2 <i>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</i></li> <li>3 <i>EMBAUCHE DES TRAVAILLEURS POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE BEAUDOIN</i></li> <li>4 <i>ADOPTION DU PROCES-VERBAL SEANCE TENANTE</i></li> <li>5 <i>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</i></li> </ol>
Avis de convocation	<p>Les membres du conseil municipal de Lyster présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation prévu pour la tenue d'une séance extraordinaire et consentent à la tenue de la présente séance.</p> <p>L'avis de convocation a été signifié tel que requis dans le Code Municipal aux membres du conseil qui ne sont pas présents.</p>
037-02-2012 Adoption de l'ordre du jour	<p><b>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.</p>
038-02-2012 Embauche des travailleurs pour le prolongement de la rue Beaudoin	<p><b>ADOPTÉE</b></p> <p><b>SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE le conseil municipal approuve l'embauche de Messieurs Serge Simoneau, Daniel Dostie, Jean-Michel Bédard, Charles-Élie Bolduc, Marc Labrecque, Carl Laflamme, Michel Fillion, Luc Vachon et William Paradis pour la période des travaux de prolongement des infrastructures dans la rue Beaudoin ;</p> <p>QUE le salaire et les conditions de travail convenus avec chaque travailleur soient consignés dans une entente de travail signée par l'employé et la directrice générale.</p>
039-02-2012 Adoption du procès verbal séance tenante	<p><b>ADOPTÉE</b></p> <p><b>SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.</p> <p><b>ADOPTÉE</b></p>

INITIALES DU MAIRE
-----
INITIALES DU DIR. GÉN.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



040-02-2012  
Levée de la  
séance

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 19 h 07.

**ADOPTÉE**

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

---

**Sylvain Labrecque**  
**Maire**

---

**Suzy Côté**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**